

Merci de l'opportunité que vous nous donnez de répondre aux allégations des Amis de la Terre :

Au delà des jugements de valeur qui sont énoncés dans ce texte, nous pensons que les précisions factuelles suivantes méritent d'être apportées :

1/ Au sujet de la soi-disant non représentativité de l'assemblée du peuple Egi : il convient de préciser que les représentants de cette communauté sont élus selon un processus local.

2/ Au sujet de l'expropriation des communautés, prétendument effectuée sous la contrainte et sans indemnisation : il est important de rappeler que tout achat de terrain au Nigéria fait l'objet d'un « land lease agreement ». Total EP Nigeria a ainsi mis en place un département dédié « land and claims » dont l'une des missions est précisément de visiter les communautés et de négocier les accords lorsqu'il y a acquisition de terrains, qui font l'objet de contrats équitables agréés par les parties.

3/Au sujet du bilan des manifestations : il est à noter que lors d'une manifestation pacifique, un ouvrier gréviste est décédé d'une crise cardiaque. Des personnes extérieures à la manifestation ont attaqué dans le même temps un militaire et lui ont volé son arme. Suite à ce vol d'armes, une personne a été tuée.

4/Au sujet de l'incident d'Ibewa : la zone concernée par les éruptions qui, contrairement à ce qui est allégué, ne se sont pas soldées par des explosions est une zone inhabitée sur laquelle se trouvent quelques ares de manioc, et non plusieurs hectares. Cette zone est utilisée pour la chasse occasionnelle de gibier de brousse et pour la cueillette de fruits issus de palmiers isolés. Au moment de l'éruption précitée, par mesure de précaution, l'accès à cette zone a été barré. A ce moment, les familles et communautés concernées ont été dûment dédommées de l'absence de jouissance (« inconvenience ») liée à cette interdiction d'accès pour raison de sécurité. Par la suite, Total a racheté le terrain concerné et a dûment compensé les communautés concernées. Par conséquent, il est erroné de prétendre que les communautés n'ont pas été indemnisées.

5/Au sujet du torchage : pour être plus précis, depuis 1984, le torchage est soumis à une autorisation. Pour rappel, notre position sur le torchage est connue et publiée dans notre rapport CSR 2013. Ainsi, nous avons pour objectif de réduire de 50% celui-ci, hors phase de démarrage, entre 2005 et 2014. Enfin, depuis 2000, le Groupe a en outre décidé de ne plus entreprendre de nouveaux développements comprenant du torchage continu au-delà de la phase de démarrage. Le Groupe est également très actif au sein du « Global Gas Flaring Reduction partnership » piloté par la Banque Mondiale.

6/Au sujet des emplois créés, le secteur du pétrole est moins pourvoyeur d'emploi que d'autres secteurs. Total EP Nigeria emploie cependant actuellement plus de 100 membres de la communauté des Egi à titre permanent, ainsi que plus d'un millier de locaux au titre de contrats de service (chauffeurs, alimentation, ouvriers, maintenance, sécurité, etc.).

Les activités de Total E&P Nigéria sont en ligne avec le Code de conduite du Groupe et font l'objet de contrôles par des tiers qualifiés. L'organisation américaine à but non lucratif – CDA – a récemment effectué sur place une évaluation des impacts sociétaux du Groupe dans la région. Ce rapport est disponible en ligne sur le site de CDA.

([http://www.cdacollaborative.org/publications/corporate-engagement/cep-case-studies/field-visit-report-total-ep-nigeria-\(tepng\)/](http://www.cdacollaborative.org/publications/corporate-engagement/cep-case-studies/field-visit-report-total-ep-nigeria-(tepng)/))